FONDATION MEDECINS SANS FRONTIERES
crash
CENTRE DE RÉFLEXION
SUR L'ACTION ET LES SAVOIRS HUMANITAIRES
PAPIERS/PAPERS

L'INGÉRENCE HUMANITAIRE

Rony Brauman

1994

***Encyclopédie Universalis*, 1994.**

Le *Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires* (CRASH) a été créé par Médecins sans frontières en 1999. Sa vocation : stimuler la réflexion critique sur les pratiques de l'association afin d'en améliorer l'action.

Le Crash réalise des études et analyses portant sur l'action de MSF dans son environnement immédiat. Elaborées à partir des cadres et de l'expérience de l'association, ces textes ne représentent pas la « ligne du parti » MSF, pas plus qu'ils ne cherchent à défendre une conception du « vrai humanitaire ». Leur ambition est au contraire de contribuer au débat sur les enjeux, contraintes, limites – et par conséquent dilemmes – de l'action humanitaire. Les critiques, remarques et suggestions sont plus que bienvenues, elles sont attendues.

The *Centre de reflexion sur l'action et les savoirs humanitaires* (CRASH) was created by Médecins Sans Frontières in 1999. Its objective is to encourage debate and critical reflexion on the humanitarian practices of the association.

The Crash carries out in-depth studies and analyses of MSF's activities. This work is based on the framework and experience of the association. In no way, however, do these texts lay down the 'MSF party line', nor do they seek to defend the idea of 'true humanitarianism'. On the contrary, the objective is to contribute to debate on the challenges, constraints and limits –as well as the subsequent dilemmas- of humanitarian action. Any criticisms, remarks or suggestions are most welcome.

Fondation MSF / CRASH
8, rue Saint-Sabin, 75544 – Paris Cedex 11, France
Tél. +33 (0)1 40 21 29 19 – crash@paris.msf.org

L'INGÉRENCE HUMANITAIRE

Rony Brauman

Qu'est- ce que le devoir d'ingérence humanitaire? L'invocation, à l'encontre de la légalité des souverainetés nationales, de la légitimité des solidarités humaines. C'est au nom de ce principe que des organisations humanitaires commencèrent à revendiquer le droit de franchir des frontières clandestinement pour rejoindre, au Kurdistan d'Iran, en Afghanistan, au Salvador, en Erythrée et ailleurs, des peuples que la guerre isolait du monde. C'est au nom de cette exigence morale qu'elles se sont arrogé le droit de dénoncer les gouvernements coupables d'atteintes massives aux principes humanitaires et aux Droits de l'Homme.

Qu'est-ce que le droit d'ingérence humanitaire? En théorie, la reconnaissance par la communauté des Etats, de la supériorité de cette légitimité sur la légalité internationale. En pratique, une illusion politique et une fiction juridique. Illusion politique car l'ingérence -qui implique l'action de s'installer dans un pays contre la volonté de son gouvernement- ne désigne que des situations où l'Etat est effondré, ou vaincu: l'Irak, après la "Tempête du désert", la Somalie, d'où nul gouvernement ne pouvait affirmer une quelconque souveraineté, la Bosnie, où les troupes de l'Onu font la charité alors que Sarajevo attendait la justice. Fiction juridique, car les résolutions de l'Onu 43/131 de 1988 et 45/100 de 1990 dont on dit parfois qu'elles consacrent ce droit, ne font que reconnaître -ce qui est positif- le rôle des ONG, après avoir rappelé dans la majorité de leurs attendus le caractère primordial de la souveraineté nationale et le rôle prioritaire des gouvernements des pays concernés dans l'organisation des secours à leurs populations. L'ONU, qui s'est construite sur le principe de la non-ingérence, ne pouvait consacrer le principe inverse.

Si le droit d'ingérence humanitaire ne relève au fond que de l'antiphrase, la pression globale des opinions publiques, via les médias, a considérablement élargi au cours de ces quinze dernières années, le champ d'intervention humanitaire: jamais dans l'histoire autant d'organismes d'aide n'ont secouru autant de personnes. Loin de refléter l'augmentation des besoins, ce phénomène illustre à la fois l'essor et la reconnaissance internationale du mouvement humanitaire. C'est là, pour le meilleur en général, mais parfois pour le pire, que réside la véritable nouveauté.